



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION**  
**MINISTRY OF COMMUNICATION**

**ALLÉGATIONS DE TORTURE ET D'EXÉCUTIONS SOMMAIRES  
PROFÉRÉES PAR L'ONG REDHAC À L'ENCONTRE DES  
FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CAMEROUNAISES  
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE BOKO HARAM**

**CONFÉRENCE DE PRESSE**

**PROPOS LIMINAIRE DE  
S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY  
MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

*Yaoundé, 13 mars 2015*

**Mesdames, Messieurs les Journalistes,**

**Chers Invités,**

**Mesdames, Messieurs,**

Notre pays a récemment et malheureusement fait l'objet d'une attaque vicieuse, grave et inacceptable une fois de plus, qui m'a amené à vous demander de nous retrouver aujourd'hui encore, pour quelques clarifications à vous communiquer.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à ce rendez-vous auquel je vous ai conviés, et de vous remercier aussi pour votre prompt réaction à cet appel.

**Mesdames, Messieurs les journalistes,**

**Chers Invités,**

**Mesdames, Messieurs,**

Depuis quelques semaines, nos forces de défense et de sécurité, engagées depuis plus de huit mois au front de guerre contre l'organisation criminelle Boko Haram, sont,

contre toute attente, la cible d'une attaque mensongère et totalement inacceptable, de la part d'une ONG dénommée « Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale » - en abrégé « REDHAC », et dont les Chefs de file se trouvent être deux de nos compatriotes.

En effet, dans une déclaration datée du 15 janvier 2015 et relayée par un communiqué de presse publié le 18 février 2015, le porte-parole de circonstance du RHEDAC fait état, sous forme de dénonciation, de ce qu'il qualifie de graves exactions perpétrées sur les populations de l'Extrême-nord du Cameroun par nos forces de défense et de sécurité.

Il pointe de ce fait du doigt les interrogatoires qu'il estime musclés, menés par nos militaires qui, sous le prétexte de recueillir des renseignements dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, tétanisent et terrorisent les populations qu'elles sont censées protéger.

À cet effet, et toujours selon le porte-parole du « RHEDAC », les éléments de nos forces de défense ne lésineraient sur aucun moyen pour parvenir à leurs fins, c'est-à-dire à

extorquer soit des aveux, soit la dénonciation des cellules dormantes de la secte terroriste dans les zones exposées aux attaques de Boko Haram.

L'auteur de la déclaration affirme d'ailleurs avec force conviction, détenir la preuve d'un massacre de masse perpétré par nos soldats fin décembre 2014, par suffocation, sur des populations civiles, soupçonnées d'avoir des liens avec la secte criminelle Boko Haram, et qui auraient été gardées à vue à la Légion de Gendarmerie de Maroua.

N'en pouvant plus de supporter une telle cruauté, prétendent les dirigeants de l'ONG, ils auraient alors décidé d'en appeler au Conseil de Droits de l'homme de l'ONU, afin que réparation soit faite et que les coupables, c'est-à-dire, nos forces de défense et de sécurité en paient le prix fort face à la communauté internationale, et que dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies apporte son soutien à la société civile dans ses efforts visant à faire abroger l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 de la loi du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme dans notre pays.

## **Mesdames, Messieurs les Journalistes,**

Chacun se rendra par lui-même compte de l'extrême gravité et de l'ampleur de la malveillance, que charrient les allégations contenues dans la sortie publique des dirigeants de cette ONG.

Car, il faut le dire, les dirigeants de cette ONG ont fait une large diffusion du communiqué mensonger qu'ils ont publié à cette occasion et ont fait campagne auprès de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans le but manifeste de jeter l'opprobre sur nos vaillantes forces de défense et de sécurité et sur notre pays, de façon à priver le Cameroun du soutien de la communauté internationale dans la guerre salutaire qu'il mène contre les hordes barbares de Boko Haram.

Vous comprendrez donc qu'il faille non seulement dénoncer avec la plus grande fermeté ces allégations malveillantes, mais aussi rétablir la vérité des faits dans ce contexte sensible où la communauté nationale fait chorus avec la communauté internationale, pour éradiquer le péril effroyable que représente Boko Haram.

Je parlerai d'abord des allégations mensongères et malveillantes de l'ONG « REDHAC » au sujet de la prétendue mise à mort de façon sommaire par nos forces de défense et de sécurité, de plusieurs dizaines de personnes soupçonnées d'appartenir ou d'être en intelligence avec Boko Haram.

Je ne parlerai que des faits qui par eux-mêmes, vous renseigneront sur la réalité de la situation.

Face aux attaques à répétition de la horde criminelle du groupe terroriste Boko Haram dans certaines zones de l'Extrême-nord, l'autorité administrative de céans et le haut commandement militaire territorialement compétent, ont ordonné une série d'opérations de ratissage et de bouclage des axes des localités affectées par lesdites attaques, notamment la route nationale n°1 entre les villes de MORA et de KOUSSERI, avec un accent particulier dans les localités de MAGDEME et de DOUBLÉ.

En effet, les malfaiteurs du groupe terroriste Boko Haram avaient pris la funeste habitude de s'infiltrer au sein des populations, pour attaquer les convois civils et militaires. À

répétition, ils massacraient de paisibles citoyens, brûlaient des villages entiers et emportaient à chaque fois des centaines de têtes de bétail appartenant aux éleveurs de la Région.

L'axe MORA-KOUSSERI était devenu particulièrement dangereux, et il était pratiquement impossible d'y circuler à n'importe quel moment de la journée.

C'est ainsi que dans la nuit du 26 au 27 décembre 2014, afin de parer à une attaque planifiée de la part des agresseurs, dont faisaient état les renseignements militaires, une opération de ratissage a été organisée dans les villages de MAGDEME et de DOUBLÉ.

Ce bouclage, conduit par un détachement interarmées et de la sûreté nationale, a permis de procéder à l'interpellation de soixante-dix suspects, qui ont été transférés à la Légion de Gendarmerie de Maroua pour des besoins d'enquête approfondie.

Le convoi transportant les suspects est arrivé à Maroua le 27 décembre 2014 aux environs de 22h30. Quatorze des personnes interpellées ont été conduites dans les cellules de

la Brigade territoriale de Maroua, alors que les autres, soit cinquante-six, ont été gardés à vue dans un local aménagé pour la circonstance à la Légion de Gendarmerie, en raison du fait que toutes les cellules de Gendarmerie, ainsi que les locaux de la prison centrale de Maroua étaient saturés.

Le tri devait être effectué le lendemain, afin éventuellement de remettre en liberté ceux des suspects mis hors de cause après examen de leur situation, et de déférer les autres devant les tribunaux compétents.

Au petit matin du 28 décembre 2014, en ouvrant le local où avaient été enfermés les suspects la veille à la Légion de Gendarmerie, l'on a constaté que vingt-cinq de ces cinquante-six suspects avaient perdu la vie.

Le médecin légiste requis, a alors effectué des autopsies sur les dépouilles et a ordonné l'inhumation.

Deux officiers supérieurs des services centraux de gendarmerie, dont un magistrat, ont été dépêchés sur le terrain, pour mener des investigations approfondies et faire la lumière sur cette situation.

La justice militaire s'est donc saisie de l'affaire. Elle continue ses investigations et se prononcera sur les responsabilités.

Je peux toutefois, d'ores et déjà affirmer qu'en l'état actuel des investigations, aucun élément n'a permis de confirmer que ces personnes avaient été tuées de façon délibérée.

Dans l'intervalle et à titre conservatoire, le Commandant de la Légion de Gendarmerie de Maroua au moment des faits, a été déchargé de ses responsabilités et mis à la disposition de la justice à toutes fins utiles.

En outre, le Commandant de la Région militaire de l'Extrême-nord, a été déplacé et appelé à d'autres fonctions.

Il peut également être utile de vous révéler que certains terroristes du groupe Boko Haram, qui se sont enfuis pendant les opérations de ratissage à MAGDEME et DOUBLÉ, sont revenus dans ces localités au soir du 28 décembre 2014, pour tendre une embuscade à nos forces de défense, en représailles à l'interpellation de leurs comparses criminels.

Deux militaires camerounais ont été tués dans cette embuscade, sans que les responsables de l'ONG

« REDHAC » ne croient nécessaire de s'en émouvoir outre mesure, tout comme ils ne sont jamais émus de la mort des centaines de leurs concitoyens innocents et sans défense, qui ont été sauvagement assassinés, égorgés, mutilés, ni des femmes violées ou des enfants tués sans vergogne et dans une barbarie inqualifiable.

Voilà donc, **Mesdames, Messieurs les Journalistes**, la vérité des faits que je me devais de porter à votre connaissance, pour une saine information de l'opinion publique nationale et internationale.

Ne nous y trompons pas, les criminels, ce sont les adeptes de Boko Haram qui tuent, pillent, enlèvent et égorgent.

Et non les forces de défenses et de sécurité qui, sont là pour défendre les populations, protéger la paix et la stabilité de notre cher et beau pays, au péril de leurs vies.

Nous avons encore en mémoire la cérémonie ô combien douloureuse qui s'est déroulée la semaine dernière au Quartier Général, en hommage à nos vaillants soldats tombés au front.

Si ces forces-là étaient perçues par nos populations comme des forces de répression et de persécution, elles ne bénéficieraient pas de leur aide, ni de précieux renseignements comme c'est le cas actuellement.

Je voudrais rappeler aux uns et autres, ces propos tenus par le **Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA**, le 16 février dernier, dans son adresse à l'occasion du Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale, le COPAX, à Yaoundé.

Je le cite :

**« La réalité est simple. Il y a d'un côté, le nôtre, les tenants d'une société moderne et tolérante, garantissant l'exercice des droits de l'homme, dont ceux de religion, ainsi que la démocratie représentative. De l'autre côté, c'est-à-dire du côté de Boko Haram et des mouvements qui lui ressemblent, il y a les partisans d'une société obscurantiste et tyrannique, sans considération aucune de la dignité humaine », fin de citation.**

En ce qui concerne d'une manière générale, la question des droits de l'Homme, dont nos pourfendeurs font état du non-respect par nos soldats, je voudrais relever que la formation au respect des droits de l'Homme, aussi bien en période de paix qu'en période de guerre, fait partie intégrante de la formation de nos forces de défense et de sécurité, qui se sont toujours montrées à la hauteur de cette exigence.

S'agissant de la réclamation formulée pour l'abrogation de certaines dispositions de la loi portant répression des actes de terrorisme, il y a lieu de relever que nos objecteurs de conscience tentent de rejouer sur le terrain médiatique une bataille qu'ils ont perdue aux plans législatif, et même social.

En effet, le peuple camerounais dans son ensemble, à travers ses élus, a fait le choix de la sauvegarde de ses idéaux de paix, de solidarité et du vivre ensemble, face au fléau du terrorisme. Ce choix a été ensuite salué à l'unisson par l'ensemble de la communauté internationale.

Une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé à tous les pays d'adopter les lois contre le

terrorisme. Le Cameroun s'y est conformé, sans intention cachée.

Alors, arrêtons les procès d'intention et concentrons-nous sur l'essentiel.

Chacun sait ce que c'est qu'un terroriste et ce qui n'est pas le terrorisme.

Vouloir le remettre en question, participe simplement d'une cécité marginale, dont les défenseurs de cette cause perdue devraient plutôt chercher à guérir.

Je voudrais également rappeler que le Cameroun, après avoir librement ratifié la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants, se devait de se donner, dans son Code pénal les moyens de réprimer les actes visés par cet instrument juridique international.

Et c'est ce qui a été fait à travers l'article 132 bis du Code pénal camerounais.

Avant cela, le Cameroun avait déjà ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'Homme et celle de l'Union Africaine sur les droits de l'Homme et les libertés.

C'est donc fort du respect de ces prescriptions du droit, que nos forces de défense et de sécurité mènent leurs opérations sur le front de guerre.

Je voudrais aussi rappeler que plusieurs centaines de terroristes de Boko Haram, faits prisonniers par nos forces de défense, sont actuellement détenus dans nos pénitenciers, sans qu'aucune exaction ni aucun acte de torture ne soit commis à leur préjudice. Beaucoup ont pourtant été pris les armes à la main. Certains avaient des téléphones portables sur lesquels on pouvait les voir se livrer à des égorgements. Ils n'ont pourtant pas été exécutés sommairement. Ils ont été emprisonnés et seront jugés conformément aux lois de la République. Des moyens financiers importants dont nous avons besoin par ailleurs, sont consacrés à leur surveillance, à leur alimentation et leur entretien ; ce, pendant que leurs comparses criminels encore en liberté, ne manquent aucune occasion de faire subir les pires atrocités à nos concitoyens,

et de piller leurs biens, mettant ainsi à mal en partie des pans de notre économie dans ces zones.

Sur ce point aussi, à savoir celui du respect des droits des humains par nos forces de défense et de sécurité dans leur combat quotidien contre Boko Haram, le Cameroun n'a donc rien à se reprocher.

Permettez-moi d'ailleurs de saisir cette occasion, pour une fois de plus, et au nom du Gouvernement, rendre un vibrant hommage à nos vaillantes forces armées pour le courage, la détermination et la compétence avec laquelle elles s'acquittent de leur devoir de préservation de l'intégrité territoriale de notre pays et de protection de la sécurité des biens et des personnes vivant à l'intérieur de nos frontières.

Je voudrais rappeler à ce sujet que les prouesses de nos vaillantes forces armées face à Boko Haram, sont connues dans le monde entier et suscitent l'admiration de tous. Mais il faut savoir que si nos forces armées obtiennent d'aussi bons résultats, c'est en partie grâce à l'excellente collaboration dont

elles bénéficient de la part de nos populations, avec notamment la communication des renseignements précieux.

Je saisis cette occasion pour saluer la nomination par **le Chef de l'État**, de femmes haut gradées de nos Forces Armées à la tête d'unités de commandement de premier plan, notamment aux postes de Commandant de Légion et de Commandement de Bataillon.

Je salue également le mérite des forces de la coalition contre Boko Haram, qui chaque jour, infligent des revers cinglants aux criminels de cette organisation barbare et tyrannique, les repoussant ainsi dans leurs derniers retranchements, jusqu'à l'ultime moment de leur éradication et de leur extinction définitives.

Quant à vous, **Chers Amis Journalistes**, je vous exhorte à persévérer dans le soutien que vous avez choisi d'apporter au **Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, Chef de l'Etat et Chef des Armées**, ainsi qu'à nos forces de défense et de sécurité dans cette lutte sans merci contre cet

ennemi de la nation et du monde civilisé que représente l'organisation terroriste Boko Haram.

Il s'agit, soyez-en rassurés, d'un choix à la fois rationnel, citoyen et responsable, duquel aucune Camerounaise, aucun Camerounais digne de l'être, ne saurait se soustraire.

Je vous remercie de votre attention